

# LES ATTAQUES

## infos



Bulletin municipal - 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 - n°23

## édito

L'année 2020 sera à jamais marquée par cette crise de la COVID 19 qui nous a impactés dès le lendemain des élections municipales, nous imposant le confinement.

Nous avons donc fermé l'accueil à la mairie, en assurant la continuité d'un service minimum, accueil téléphonique à distance en télétravail, et suivi de toutes les missions administratives par roulement interne et service technique sur astreinte. Nous tenions à disposition des habitants, à la porte de la mairie, les formulaires pour les attestations de déplacement, et à la demande de certaines familles non équipées, l'impression des documents nécessaires au travail scolaire à distance. Nous maintenions le lien sur Facebook, internet et le panneau d'affichage.

Nous avons instauré une veille immédiate auprès de nos aînés, avec un contact téléphonique journalier, et pour certains, la commande de pain en lien avec la boulangerie.

La présidente de l'association de couturières « Les Gazelles » nous a proposé de fabriquer bénévolement des masques à partir de tissus collectés par dons. Grâce à ce superbe élan de générosité, nous avons organisé une distribution gratuite aux habitants de la commune les 11 et 12 mai. Merci à elles ! Une seconde distribution des masques fournis par l'agglomération et la Région a eu lieu le 30 mai.

Le 12 mai, nous avons réouvert l'école, en coordination avec les enseignants, respectant le protocole de l'Éducation Nationale pour les gestes barrière. Nous sommes très fiers d'avoir également réouvert notre cantine et notre garderie pour assurer le service aux enfants.

Je tiens ici à saluer l'engagement des nouveaux élus. Le Conseil Municipal n'était pas encore officiellement installé compte tenu des restrictions sanitaires, mais j'ai pu compter sur la disponibilité des conseillers pour s'investir dans ces missions de service public à la population et je les en remercie.

Le 15 mars, vous avez élu 16 conseillers sur la liste que je menais aux élections, et 3 conseillers d'opposition. Cette situation de crise immédiate m'a confortée dans l'engagement et la cohésion de mon équipe à votre service. Je vous invite à découvrir dans ce magazine, les missions de vos élus dans cette nouvelle mandature.

Officiellement installé le 26 mai, le Conseil Municipal a voté le budget lors de la séance du 2 juillet. Y sont inscrits des travaux de rénovation de voirie, des études techniques d'aménagement routier, de mise aux normes de bâtiments pour l'accueil des associations, et d'implantation d'un service médical.

L'animation de la commune a subi la crise. Pas de fête communale en juillet, pas de brocante. Mais un projet de rendez-vous pour tous les Attaquois, est prévu par la toute nouvelle association « J'habite à L.A », le week-end des 19 et 20 septembre, si les conditions sanitaires ne se durcissent pas.

Mais l'actualité aujourd'hui, c'est la rentrée scolaire que nous organiserons dans les conditions matérielles optimales pour l'accueil des enfants, quelles que soient les contraintes sanitaires. Nos équipes à l'école, à la garderie et à la cantine sont prêtes. Et nous avons le grand plaisir de vous présenter la nouvelle directrice, Mme DUCROCCQ.

Le Maire, Nadine DENIELE-VAMPOUILLE



Rentrée des classes le 1er septembre

## SOMMAIRE

- La vie communale 2
- À l'école 7
- La vie des assos 8
- État civil 10
- Grand Calais Terres & Mers 11
- L'agenda 12
- Infos pratiques 12
- Tribune 15
- Connaissez-vous 16
- Hommage 16

## COMPTE RENDU DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS

Résultats

Nombre d'inscrits : 1499

Nombre de votants : 845

Suffrages exprimés : 819

Blancs et nuls : 26

- Liste de Nadine DENIELE-VAMPOUILLE : 535

- Liste d'Éliane KRASINSKI : 284

### • CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

Absent excusé : JP. VASSEUR (pouvoir à E. KRASINSKI)

Le doyen d'âge de l'assemblée, PL. LEFEBVRE prend la présidence de la séance pour l'élection du maire.

Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, seule candidate est élue. Elle présente une liste de 4 adjoints Odile CORDIER - Alain LEMIERE - Véronique SEYS ET Stéphane COUTURIER qui sont élus.

Le Conseil délègue au Maire 13 compétences sur 29 prévues.

Présentation la Charte de l' élu local pour le respect des principes déontologiques.



#### Le Maire :

Nadine DENIELE-VAMPOUILLE

Composition du Conseil Municipal et attributions aux élus. Des commissions de travail thématiques ont été constituées pour préparer les projets de la commune soumis au vote du Conseil. Elles sont toutes présidées par le Maire et pilotées par un adjoint. Tous les adjoints sont membres de la Commission Finances.

#### Les Adjoints :



#### 1ère adjointe : Odile CORDIER

- Animation vie locale, animation culturelle et médiathèque, actions sociales en faveur des aînés.  
Administrateur CCAS  
Pilote les commissions Animation et Vie locale  
- Animation culturelle et médiathèque



#### 2ème adjoint : Alain LEMIERE

- Gestion des équipements et espaces publics aménagés, cimetière, gestion du personnel technique.  
Pilote la commission équipements municipaux et espaces publics aménagés  
- Membre de la commission d'appel d'offres.



#### 3ème adjointe : Véronique SEYS

- Affaires scolaires, périscolaires et jeunesse  
Pilote la commission affaires scolaires, périscolaires et jeunesse.  
Vice-Présidente CCAS



#### 4ème adjoint : Stéphane COUTURIER

- Gestion de la voirie et des réseaux divers  
Pilote la commission VRD et aménagements routiers

#### Les conseillers :



Pierre-Louis LEFEBVRE  
- Commission Animation culturelle et médiathèque



Chantal DUVIVIER  
- Commissions Animation culturelle et médiathèque  
- VRD et aménagements routiers - suppléant commission appel d'offres.  
- Administrateur CCAS



Martine MERCIER  
- Commissions Animation culturelle et médiathèque  
- Equipements municipaux et espaces publics

### • CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

Absents excusés : PL. LEFEBVRE (pouvoir à V. SEYS), JP. VASSEUR (pouvoir E. KRASINSKI)

Le règlement intérieur du conseil est adopté à l'unanimité.

Les commissions municipales sont élues.

Le conseil valide la composition du Conseil d'Administration du CCAS – 12 membres (6 nommés parmi les élus et 6 proposés par le Maire hors conseil municipal).

Désignation des délégués au CNAS : O. CORDIER (représentant élu) et C. BENEDETTI (représentant agent)

Le conseil a fixé à l'unanimité les indemnités des élus et décide de confier au comptable public l'autorisation de poursuite générale et permanente pour la durée du mandat.

Création d'un poste d'ATSEM principal de 2e classe pour un agent qui peut prétendre à sa nomination à ce grade voté à 17 voix pour et 2 abstentions.

Afin de garantir le bon fonctionnement de la commune, le conseil autorise le maire à recruter des contractuels pour le remplacement d'agents (maladie, congés...) et l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de l'agglo : N. DENIELE-VAMPOUILLE titulaire, A. LEMIERE suppléant.

Maintien de l'organisation scolaire à 4 jours : En juin 2017, le conseil a décidé de ne plus appliquer la semaine de 4 jours et ½, de mettre fin aux TAP. Cette décision était valable 3 ans. Le conseil émet un avis favorable au maintien de la situation actuelle.



**Eric LASSALLE**  
- Commission VRD et aménagements routiers  
- suppléant commission appel d'offres



**Philippe CRUSSARD**  
- Commissions Animation et Vie locale  
- VRD et aménagements routiers  
- Equipements et espaces publics aménagés



**Eric MERCIER**  
- Commission Animation et vie locale.  
- Administrateur CCAS



**Antoine PEENAERT**  
- Commissions VRD et aménagements routiers  
- Affaires scolaires périscolaires jeunesse



**Nathalie DUVIEUXBOURG**  
- Commissions Animation et vie locale  
- Equipements et espaces publics aménagés.  
- Administrateur CCAS



**Catherine ANSEL**  
- Commissions Finances  
- Affaires scolaires périscolaires jeunesse  
- Equipements et espaces publics aménagés



**Aurélie BAUDART**  
- Commissions Affaires scolaires périscolaires jeunesse  
- Animation culturelle et médiathèque



**Axel DUTRIE**  
- Commissions d'appel d'offres  
- Affaires scolaires périscolaires jeunesse  
- Animation et vie locale



**Eliane KRASINSKI**  
- Commissions Animation vie locale  
- Equipements et espaces publics aménagés  
- suppléant commission d'appel d'offres.  
- Administrateur CCAS



**Jean-Paul VASSEUR**  
- Commissions finances  
- Appel d'offres  
- VRD et aménagements routiers



**Vanessa VAMPLUS**  
- Commissions Affaires scolaires périscolaires jeunesse  
- Animation culturelle et médiathèque

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Président : Nadine DENIELE-VAMPOUILLE

Vice-Présidente : Véronique SEYS,

Membres : Odile CORDIER, Chantal DUVIVIER, Nathalie DUVIEUXBOURG, Éric MERCIER, Eliane KRASINSKI Marie-Christine BOUCLET, Bernadette DELPLACE, Claudine JOLY, Roland NOEL, Marie QUEHEN, Nelly RIVENET

## • À L'ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

Absents excusés : N. DUVIEUXBOURG (pouvoir à N. DENIELE), PL LEFEBVRE (pouvoir à V.SEYS), É. KRASINSKI et JP. VASSEUR (pouvoir à V. VAMPLUS). Un bail de location d'un local dans la ZA des Estaches a été signé afin d'y installer le service technique de la commune.

Vote du Budget principal

### • Comptes 2019

Le compte de gestion tenu par le trésorier public et le compte administratif tenu par le Maire sont identiques et adoptés moins 1 abstention.

#### Fonctionnement

Dépenses	1 514 231,44 €
Recettes	1 886 595,05 €
Résultat 2019	372 363,61 €
Résultat reporté 2018	50 000 €
Résultat cumulé	422 363,61 €

#### Investissement

Dépenses	1 056 912,33 €
Recettes	951 164,37 €
Résultat 2019	- 105 747,96 €
Résultat reporté 2018	502 136,22 €
Résultat cumulé	396 388,26 €

A l'unanimité avec 1 abstention, le Conseil décide que l'excédent de fonctionnement cumulé s'élevant à 422 363,61 €, est affecté sur le budget 2020 :

- 372 363,61 € en investissement
- 50 000 € en fonctionnement

L'excédent d'investissement de 396 388,26 € est réaffecté en investissement pour 2020.

### • Budget primitif 2020

Le budget proposé a été étudié en commission finances le 23 juin. Il est voté à l'unanimité moins 1 abstention

#### Fonctionnement - Investissement

Total Dépenses : 1 817 489,00 €  
- Total Dépenses : 1 519 156,35 €  
Total Recettes : 1 817 489,00 €  
- Total Recettes : 1 519 156,35 €

#### Budget annexe pour le lotissement communal

• Le Compte de gestion et le compte administratif 2019 sont approuvés à l'unanimité moins 1 abstention

Le budget annexe lotissement retrace les opérations liées au lotissement communal. Les comptes de gestion et administratif s'établissent ainsi :

#### Fonctionnement

Dépenses	485 771,16 €
Recettes	344 551,93 €
Résultat 2019	-141 219,23 €
Résultat reporté 2018	172 041,46 €
Résultat cumulé	30 822,23 €

## Investissement

Dépenses	441 553,34 €
Recettes	319 867,69 €
Résultat 2019	- 121 685,65 €
Résultat reporté 2018	334 103,28 €
Résultat cumulé	212 417,63 €

### • Affectation des résultats 2019

L'excédent cumulé de fonctionnement s'élève à 30 822,23 €, il est proposé de le maintenir en section de fonctionnement. L'excédent cumulé d'investissement s'élève à 212 417,63 €, il convient de laisser en section d'investissement

### • Le budget primitif 2020 du lotissement est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention

L'opération du lotissement communal étant achevée, le budget annexe 2020 prévoit les écritures préparatoires nécessaires à sa clôture : les potentielles régularisations de TVA, et le dernier remboursement au budget principal pour 212 417,63 €.

Pour rappel, le budget communal avait avancé 198 668,08 € au budget lotissement pour financer les travaux, et 212 417,63 € de terrains. En 2019, le budget lotissement a effectué un 1er remboursement d'avance au budget principal à hauteur de 198 668,08 €

**Fonctionnement** : dépense 5 € ; recettes 30 822,23 €

**Investissement** : dépense 212 417,63 € ; recettes 212 417,63 €

### • Clôture au 31.12.2020

Le lotissement communal étant terminé, le budget sera clôturé au 31/12/2020. L'opération a permis de valoriser les terrains communaux pour 212 417,63 €, et de dégager un excédent de 30 822,23 €. Le conseil valide à l'unanimité moins 1 abstention le remboursement de l'intégralité de l'avance versée par le budget principal au le Budget annexe lotissement pour 212 417,63 €.

### Fiscalité

Il est proposé de garder les mêmes taux d'imposition qu'en 2019, à savoir :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 15,88 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 40,11 %

Le conseil a approuvé ces taux à l'unanimité.

### Subventions aux associations

ACPG : 200 €

Aiki Goshingo : 400 €

Club Détente : 350 €

Comité des loisirs : 500 €

LABC : 3 000 €

Les Gazelles : 900 €

Les Archers : 1 000 €

Sport pour tous : 200 €

Toutes au sport : 400 €

Coopérative scolaire : 760 €

SOUVENIR FRANÇAIS : 100 €

### Subvention au CCAS

Il est proposé de la fixer cette année à 17 000 €, afin que le CCAS continue d'exercer ses missions d'aide sociale :

- le repas et les colis des aînés,
- les secours exceptionnels aux habitants
- les subventions à des associations d'action sociale

### Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil adopte à l'unanimité la liste de 24 noms de contribuables que la commune doit proposer à l'administration fiscale, parmi lesquels elle choisira 6 titulaires et 6 suppléants pour composer la commission.

### Demande de fonds de concours à Grand Calais pour la signalétique de la Zone d'Activités

La ZA des Estaches, regroupe une quarantaine d'entreprises. Bien que située en bordure de la RD 943, l'entrée n'est pas indiquée clairement par une signalétique communale. Sont prévues la fourniture et la pose d'un totem lumineux de 5 m de haut avec éclairage LED. Afin de faciliter l'orientation des visiteurs dans les 6 rues de la ZA, le panneau localisant toutes les entreprises sur un plan, installé en entrée de zone, sera réactualisé. De nouveaux panneaux seront installés rue de Madrid. Les travaux sont prévus pour septembre 2020. Afin de financer cet équipement, il est proposé de solliciter un fonds de concours de l'agglo. (18 Pour, 1 Abstention)

Le plan de financement prévisionnel de cette installation est le suivant :

- Dépenses prévisionnelles HT : 21 033,67 €
- Recettes prévisionnelles : Fonds de concours de l'agglo 10 000 € + autofinancement 11 033,67 €

### Soutien économique suite à l'épidémie de COVID 19

• Convention avec la Région Hauts de France dans le cadre du plan de soutien à l'économie régionale

Avec les mesures de confinement les entreprises

doivent faire face à une crise inédite, les plaçant dans une situation financière extrêmement difficile.

Des dispositifs ont été mis en place et Grand Calais Terres & Mers a créé un fonds de soutien aux entreprises du territoire, versant jusqu'à 2000 € par entreprise impactée.

L'agglo ne pouvant pas soutenir financièrement les commerces, il est proposé que la commune verse ces aides aux commerces. La mise en place de ce fonds de soutien s'inscrit dans le cadre de la compétence d'aides aux entreprises que le Conseil de la Région Hauts-de-France a décidé de déléguer exceptionnellement et jusqu'au 31/12/2020 aux communes et aux EPCI.

Le Conseil approuve à l'unanimité la mise en place exceptionnelle et temporaire d'un fonds de soutien aux entreprises, de soutenir les commerces de la commune impactés par la pandémie de COVID-19.

### • Attribution d'aides économiques aux commerces de la commune

Plusieurs commerces ont déposé un dossier auprès du service instructeur de GRAND CALAIS, et remplissent toutes les conditions. En tant que commerce, ces entreprises ne peuvent pas percevoir l'aide de l'agglo. Le Conseil décide à la majorité (15 Pour et 4 abstentions) d'accompagner :

- l'entreprise Damien CHOISEY : 400 €
- l'entreprise Guy VAMPLUS : 1 200 €
- l'entreprise Au Chalet : 1 200 €

### Avancements de grade du personnel

un adjoint technique, comptabilisant plus de 10 ans de service au grade d'adjoint technique principal de 2e classe ; un agent administratif principal de 2e classe, de plus de 40 ans de service au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe. Adopté à l'unanimité.

### Fédération Départementale de l'énergie

• Désignation d'un représentant : Stéphane COUTURIER

Approbation d'une convention d'adhésion à la centrale d'achat de la FDE

### Règlement intérieur de la médiathèque

La commission Médiathèque a réalisé un travail d'actualisation du règlement intérieur. Ce règlement est adopté à l'unanimité.

*Les comptes rendus des conseils municipaux sont rapportés en intégralité sur le site de la commune [www.lesattaques.fr](http://www.lesattaques.fr)*

## LA POSTE

L'Agence Postale Communale a fêté avec grand succès ses 3 ans le 18 mai. Les agents communaux assurent l'accueil du lundi au vendredi de 9 à 12 h, elles ont reçu 4 200 personnes en 2019 ! Soit en moyenne 18 personnes par matinée. Une tablette numérique est disponible gratuitement à l'agence pour consulter les sites des services publics et entreprendre des démarches en ligne.



La générosité des Attaquois au RV de la collecte des pièces jaunes

## • COMMEMORATIONS DU 8 MAI ET DU 18 JUIN

Les gestes barrière mis en place depuis la crise sanitaire ont été observés lors de la commémoration de la victoire du 8 Mai 1945. Pour le Maire il était essentiel de maintenir cette manifestation patriotique. Nadine DENIÈLE-VAMPOUILLE a donc contacté M. Jean-Noël GOURLAY, le président de l'ACPG, afin d'organiser cette commémoration. Neuf personnes (avec une priorité aux anciens combattants) se sont retrouvées au Monument aux Morts afin d'honorer la mémoire des morts pour la France. Après le dépôt d'une gerbe, le Maire a lu le message du Président de la République, puis Jean-Noël GOURLAY a procédé à l'appel aux Morts. Jean-Noël GOURLAY et les anciens combattants se sont réjouis du maintien de cette cérémonie. Cette commémoration en petit comité n'en a pas enlevé le caractère solennel et émouvant de ce rendez-vous qui rassemble habituellement des familles de plus en plus nombreuses.



## DISTRIBUTION DES MASQUES

La municipalité s'est associée à l'association de couture les Gazelles, présidée par Claudine JOLY afin de fournir des masques aux Attaquois. Vous avez été nombreux à offrir des pièces de coton afin que les couturières bénévoles cousent pas moins de 2 000 masques. Ils ont été distribués gratuitement à partir du 11 mai. Nadine DENIÈLE-VAMPOUILLE assistée d'Odile CORDIER ont déposé les masques au domicile des personnes âgées les plus fragiles et isolées.

Dans un second temps, la distribution des masques offerts par la Région et par GRAND CALAIS Terres & Mers a été organisée le samedi 30 mai.



## • LE CIVISME OU L'ART DE BIEN VIVRE ENSEMBLE

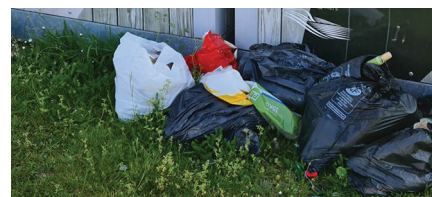
La crise sanitaire nous a globalement amenés à constater un bel élan de civisme dans les comportements, un respect de l'autre, une entraide, et même une belle générosité envers les plus faibles.

Par contre, le manque de respect de l'environnement public s'est révélé catastrophique : dépôt d'ordures inadapté à côté des collecteurs de verre, décharges sauvages de tous types de matériels et matériaux le long des routes de campagne, largage des tontes de jardin sur les berges des canaux, déjections canines sur les trottoirs, et maintenant abandon des masques dans l'environnement. Nous avons

constaté dans le manque de respect de l'espace public le vol de géraniums que la commune avait plantés dans les trois bacs de fleurissement à Pont d'Ardres.

S'il vous plaît, respectons l'environnement, nos voisins, et la société en général qui ne doit pas subir ces gestes déplacés.

Intervenez auprès du contrevenant si vous surprenez ce type de comportement. Il ne suffit pas d'appeler la mairie pour dénoncer un constat : sans immatriculation de véhicule, sans coordonnées, nous sommes impuissants. Par contre, avec des preuves du délit, nous pouvons poursuivre.



Petit rappel aux propriétaires de chiens : nous distribuons gratuitement à l'accueil de la mairie des sacs à crotte.

### Ensemble, préservons notre village !

Autre sujet qui fâche : le stationnement sur les trottoirs. Merci de penser aux piétons, aux personnes à mobilité réduite, aux enfants dans les poussettes.

## ARRÊTÉ MUNICIPAL CONTRE LE BRUIT DE TRAVAUX PRIS LE 19 AOÛT 2020

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (appareils à moteur thermique, tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc.) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- jours ouvrés : de 8H30 à 12H et de 14H à 19H
- le samedi : de 9H à 12H et de 15H à 19H
- le dimanche et les jours fériés : de 10H à 12H.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

## • MATÉRIALISATION DE BANDES CYCLABLES

Les services du Département du Pas-de-Calais ont refait la couche de roulement sur la portion de RD 943 dans l'agglomération à Pont d'Ardres. Ce chantier fût l'occasion pour la première fois dans notre commune de modifier la signalisation routière en matérialisant de chaque côté de la chaussée une bande cyclable qui donne la priorité au cycliste. Et qui entraîne donc une plus grande vigilance de la part de l'automobiliste qui doit ralentir pour gérer le croisement quand il circule derrière un vélo. Nouveau comportement plus responsable !

## • DU NOUVEAU À LA MÉDIATHÈQUE



La médiathèque est un équipement municipal géré par une équipe de bénévoles. Dans le cadre de la nouvelle mandature, une équipe d'élus emmenée par l'adjointe en charge de l'animation de la vie locale a entrepris un embellissement de la cour de la médiathèque : nettoyage, fleurissement et aménagement de salons en plein air pour inviter à la détente dans cet espace à partager.

La médiathèque qui a réouvert ses portes le 2 juin, doit être un lieu convivial de rencontres et d'échanges entre les abonnés. Pouvoir se poser dans cette cour intérieure, idéalement située à l'abri du vent, au soleil, va contribuer à tisser des liens entre tous les amateurs de lecture qui pourront y prendre le temps de se rencontrer et d'échanger conseils et recommandations.

À l'intérieur, un nouveau meuble met en avant la nouvelle collection des dernières acquisitions de livres offertes aux abonnés.

**Plus de 70 nouveaux titres** ont été ajoutés à la collection début août. Romans policiers, régionaux, romance, albums adolescents etc. et le livre du 500ème anniversaire du Camp du Drap d'Or

Une simplification dans les procédures d'abonnement est également mise en place. On pourra s'acquitter de la cotisation directement sur place sans devoir se déplacer en mairie. Les cartes d'abonnement resteront également à l'accueil de la médiathèque (comme la carte de fidélité dans les commerces). Le règlement intérieur validé lors du Conseil du 2 juillet fixe la cotisation annuelle pour les habitants à 5 € par adulte avec gratuité pour les enfants de parent adhérent, et pour les étudiants sur présentation de la carte.

**Les horaires des permanences à la médiathèque changent à la rentrée :**

A compter du 1er septembre

– Mardi de 17 à 19 h. – Mercredi de 14 à 17 h. – Samedi de 9 à 12 h.

**Attention !** L'accueil dans les ateliers se fera maintenant sur inscription préalable afin de préparer le matériel nécessaire.

Vous inscrirez vos enfants au plus tard 10 jours avant l'atelier par téléphone en mairie 03.21.82.29.76 ou par mail : [mairie@lesattaques.fr](mailto:mairie@lesattaques.fr) – Merci.

Et toujours, les ateliers du mercredi matin pour les enfants accompagnés. Ils sont animés par Claudie et Véronique qui ont préparé le calendrier des prochains rendez-vous : le 9 septembre, « le pot à crayons » - le 7 octobre, « Les animaux d'automne » - le 4 novembre, « l'Attrape rêves » - le 9 décembre « la couronne de Noël ».

**L'équipe de la médiathèque se relaie pour vous accueillir, vous conseiller et animer les ateliers :**

Odile CORDIER – Adjointe au Maire déléguée à la médiathèque

Aurélien BAUDART – Conseillère municipale

Marie-Agnès BEAUGRAND – Bénévole

Patricia DROLEZ – Bénévole

Chantal DUVIVIER – Conseillère municipale

Catherine ENGELBRECHT – Bénévole

Théo FAUQUET – Bénévole

Anne GIRAULT – Bénévole

Véronique LEFEBVRE – Bénévole

Martine MERCIER – Conseillère municipale

Emilie MILON – Bénévole

Véronique PLANCHET – Bénévole

Vanessa VAMPLUS – Conseillère municipale

**Les mesures sanitaires actuelles** imposent un protocole avec le port du masque obligatoire à la médiathèque, et la désinfection des mains en entrant. Cinq adhérents peuvent être accueillis en même temps et un sens de visite est organisé dans les travées. Les ordinateurs ne sont plus accessibles et les livres rapportés sont placés en quarantaine avant d'être réintégrés à la collection.

## CRÉATION D'UN NOUVEAU PARVIS À L'ÉGLISE

Les travaux entrepris en août se sont achevés le 21. C'est dans le cadre de la mise en accessibilité des équipements publics que la commune a entrepris cette réfection complète.

Une allée en béton lavé menant à un parvis de pavés en pierre naturelle ont été aménagés afin de gérer la pente depuis la rue pour supprimer les marches existantes préalablement dans le porche de l'église.

Outre l'accessibilité totale, ces travaux contribuent à l'embellissement de l'entrée de l'église



## DISTRIBUTION DES PRIX

Les enfants n'ont pas pu profiter de la kermesse, cependant les élus ont tenu à maintenir la distribution des prix. Comme chaque année, la municipalité a acheté les livres choisis par les enseignants pour leur classe. La remise s'est déroulée, classe par classe, le vendredi 26 juin. Les élèves de CM2 partant en 6ème ont reçu un bon pour retirer une tablette en mairie fin août. Xavier ANSEL nous a accompagnés pour faire gracieusement les photos souvenir de cette année particulière. Nous le remercions chaleureusement pour ce beau geste. Les photos ont été transmises aux familles, et elles sont consultables sur le site de la mairie.



La distribution a commencé chez les petits avant la sieste.

## • LES SERVICES PERISCOLAIRES SE SONT ADAPTÉS DÈS LA RÉOUVERTURE DE L'ÉCOLE LE 12 MAI



Certains enfants ont repris le chemin de l'école et des services périscolaires le mardi 12 mai. En lien avec l'Éducation Nationale, la municipalité a tout mis en œuvre afin de les recevoir dans des conditions de sécurité optimum. La municipalité a doté les enseignants de visières. La salle de cantine a été réaménagée et la garderie s'est installée dans le hall de l'école maternelle afin d'assurer un maximum d'espace pour les enfants.

Les agents communaux désinfectent avec le plus grand soin, et selon le protocole établi, les locaux et le matériel.

## • PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE DIRECTRICE D'ÉCOLE

À la veille de cette rentrée, la nouvelle directrice de l'école Robert Doisneau est venue se présenter au Maire. En effet, Mme Eliane KRASINSKI a fait valoir ses droits à la retraite, après avoir passé 36 ans à l'école communale de Les Attaques.

C'est donc Mme Cindy DUCROCQ qui a été nommée au poste de directrice. Professeure des écoles depuis 2000, après avoir enseigné sur le secteur du Dunkerquois, Mme DUCROCQ est arrivée dans le Calaisis à la direction de l'école de GUEMPS en 2017.

Très heureuse d'être affectée sur l'école de notre commune, nous avons partagé un souhait commun : associer les parents à la vie de l'école. Elle est convaincue que sans l'adhésion et l'appui des parents, les enseignants seraient bien seuls pour mener à bien leur mission. « Pour qu'un enfant se sente bien dans son école, il faut aussi que ses parents s'y sentent accueillis. S'il n'y a pas de dialogue, d'échange entre les enseignants et les parents, la scolarité de l'enfant risque d'en pâtir, en tout cas c'est mon sentiment » nous déclarait-elle.

Nous souhaitons la bienvenue à Mme DUCROCQ et une bonne rentrée scolaire à toute l'équipe enseignante, malgré les contraintes de la crise sanitaire. Nous les assurons de mettre tout en œuvre pour leur accueil sécurisé et celui des enfants.

Mme DUCROCQ animera une équipe de 9 enseignants dans 8 classes.

**En maternelle :** Mme HUE en Très petite et Petite section, Mme LEFRANC en Moyenne section et Mme DEMARET en Grande section.

**En élémentaire :** Mme DUCROCQ en CP – M. DEMARET en CE1 – Mme ANDRE en CE2 – Mme DECOUFFE-DELCROIX en CM1 et en CM2 Melle TOUYON et M. WALLEZ, 2 professeurs des écoles affectés à mi-temps sur le poste que Mme NOEL a quitté pour mutation professionnelle de son mari.

DEUX ATSEM accompagnent en classe les enseignantes de maternelle : Christine et Rachel.

À l'heure où nous rédigeons cet article, nous préparons avec notre équipe d'agents municipales toutes les conditions d'accueil sécurisées dans le contexte actuel de crise sanitaire, en respectant bien sûr toutes les règles du protocole de l'État.



## • SUSPENSION TEMPORAIRE DE LA NAVETTE SCOLAIRE ENTRE PONT D'ARDRES ET L'ÉCOLE

Quand l'Éducation Nationale a fermé l'école de Pont d'Ardres, il y a 25 ans, la commune a mis en place une navette matin et soir pour assurer le transport scolaire vers l'école communale.

Pour cette rentrée 2020, tout comme en mai et juin dernier, les contraintes sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19 ne nous permettent pas d'assurer ce transport pour le moment. L'autocariste ne peut pas assurer la désinfection du véhicule lors de sa tournée. Or, il arrive à Pont d'Ardres après avoir déjà transporté d'autres groupes avant. Il recommande

le port du masque et le lavage des mains au gel hydroalcoolique à l'entrée dans le car. Mais ces mesures sont fortement déconseillées pour les enfants en dessous de 11 ans.

Compte tenu de l'évolution de l'épidémie et des contraintes sanitaires qui nous sont imposées, nous ne pouvons prendre la responsabilité de ce transfert, alors que nous nous imposons toutes les précautions pour l'accueil des enfants à l'école et dans les services périscolaires de garderie et de cantine.

Nous avons informé tous les parents de Pont d'Ardres par courrier. Conscients de la gêne que cela pourrait apporter à certains, notamment en changeant les habitudes, nous rappelons que la garderie accueille tous les enfants à partir de 7 h.30 et le soir jusqu'à 18 h.30.

Et nous avons informé que les horaires du bus de ville gratuit entre Pont d'Ardres et le village sont tout à fait adaptés pour permettre aux parents non véhiculés d'amener leurs enfants à l'école.

## BOURSES AUX LYCEENS DE LA FILIERE PROFESSIONNELLE

Les lycéens de la filière professionnelle doivent faire face à des frais pour acheter du matériel ou des tenues spécifiques à leur filière. Afin de les aider une bourse de 80 € maximum sera attribuée par élève pour son cycle de formation initiale. Le demandeur devra justifier de ses dépenses sur présentation de factures, fournir un certificat de scolarité de l'année en cours, un justificatif de domicile attestant qu'il réside aux Attaques, un RIB, une pièce d'identité et le livret de famille si le RIB n'est pas à son nom.

## LA VIE DES ASSOS



tous les habitants.

L'objet de l'association est ainsi défini : « J'habite à L-A est une association dont le but principal est d'animer le village de Les Attaques. Elle organisera des fêtes locales, des manifestations populaires, culturelles, sportives et ludiques. Elle soutiendra toute initiative collective visant à créer des liens entre les habitants de la commune. »

Elle est pilotée par un bureau de 3 personnes :



Le Président Axel DUTRIE, 41 ans, habite la commune depuis quelques années. Il est chef d'entreprise, sportif, et il souhaite s'investir pour donner aux Attaquois l'envie de se rencontrer et de se distraire ensemble. Il pourra compter sur son épouse Valentine pour le seconder dans cette mission. Ils sont les parents de Gisèle et Charlie qui fréquentent l'école, la cantine et le Centre de Loisirs.



Rodrigue BATILLIOT est vice-président. Il n'habite pas la commune, mais il s'y est attaché par ricochet, étant le conjoint de la directrice des services de la mairie. Diplômé en communication et en médiation culturelle, c'est également un artiste. Musicien dans un groupe depuis de nombreuses années, il connaît bien le milieu du spectacle. Régulièrement dans la commune depuis 4 ans, il déborde lui aussi d'idées pour développer le lien entre tous et bien vivre à Les Attaques. C'est lui l'auteur du « J'habite à L.A »



Audrey CHATILLON est trésorière. Audrey a construit avec son mari Steven dans le quartier des Coquelicots. Elle s'est d'ailleurs investie à la présidence de l'association syndicale du lotissement en 2016. Elle a choisi de s'installer dans notre commune pour la qualité de vie qu'elle y a trouvée avec toute l'offre de services qu'elle attendait. Elle est donc particulièrement motivée pour y développer l'animation. Elle a déjà un relais très actif dans un groupe de jeunes résidents Attaquois dynamiques et attachés à leur commune. Audrey et Stephen sont les parents de Nina scolarisée à l'école communale et d'un petit Simon qui suivra sa grande sœur l'année prochaine.

C'est donc ce trio motivé qui invite tous les attaquois qui souhaitent s'investir avec eux dans ce projet dynamique à rejoindre l'association.

### • UNE NOUVELLE ASSOCIATION : J'HABITE À L.A

La cotisation annuelle est fixée à 20 €.

Ils attendent des idées et de la bonne volonté à mettre des moyens ensemble, quel qu'ils soient, au service de l'animation et des rendez-vous qui rassembleront.

Ils vous invitent à les contacter par mail : [jhabite.a.la@gmail.com](mailto:jhabite.a.la@gmail.com) et sur leur page Facebook J'habite à L-A

Vous pouvez également contacter Axel au 06 61 72 61 12 ou par mail : [axel@dragondistribution.fr](mailto:axel@dragondistribution.fr), et Audrey : [chatillonaudrey62@gmail.com](mailto:chatillonaudrey62@gmail.com),

Et pour commencer, ils ont prévu une première grande manifestation à la rentrée, sous la forme d'une Fête communale qui rassemble les associations attaquoises les samedi 19 et 20 septembre au complexe sportif.

**FÊTE À LA !**  
FÊTE COMMUNALE DE LES ATTAQUES  
COMMUNE DE GRAND CALAIS TERRES & MERS

**19 & 20**  
**SEPT 2020**  
SALLE POLYVALENTE  
VENEZ NOMBREUX !

Dès 14 h. le samedi 19 – Stands de jeux – plus de 10 activités à pratiquer gratuitement – Avec un challenge pour gagner des lots

A 20 h.30 : Concert

A 22 h. feu d'artifice

Toute la journée : Buvette et Friterie

**Dimanche 20 :**

10 h. Tournoi de foot avec des équipes d'Attaquois amateurs (6 joueurs)

12 h. Apéro-spectacles avec l'Orange Bleue et démonstration de sabres par le club d'Aïki Goshindo

13 h. Barbecue par la boucherie Matringhem

Dans l'après-midi, animation musicale, démonstration Zumba, buvette.

17 h.30. Remise des prix du challenge du week-end.

Pendant les 2 jours, manèges forains sur le parking extérieur du complexe sportif, rue du Contre-Halage.

L'accès du public au complexe sportif se fera dans le respect des conditions sanitaires dès l'entrée. Port du masque obligatoire. Gel hydro alcoolique et Désinfection aux stands. Convives par groupes de moins de 10 personnes à table pour le barbecue.

Et bien évidemment, l'ensemble de la manifestation serait annulée si l'Etat durcissait les conditions de rassemblement du public.



## ACPG

L'assemblée générale de l'association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre s'est déroulée le dimanche 1er mars, sous la présidence de M. Jean-Noël GOURLAY.

L'ACPG compte 39 adhérents dont 21 anciens de l'AFN qui ont combattu en Afrique du Nord, 17 veuves d'anciens combattants et 1 membre sympathisant. Christophe CLABAUX est cet adhérent « J'estime que c'est mon rôle, j'étais déjà porte-drapeau depuis quelques années, et cette mission est d'autant plus importante pour moi, maintenant que je prends la suite de mon beau-père Henri PATEY fidèle membre de l'association depuis de très nombreuses années. ».

Le Président M. Jean-Noël GOURLAY souhaite étoffer le nombre de membres de la section, « tous les membres sympathisants qui souhaiteraient s'investir dans ce devoir de mémoire sont les bienvenus, car le temps passe et les anciens s'en vont ».

Le président a annoncé une amélioration du régime de retraite pour les veuves de guerre qui prendra effet au 1er janvier 2021.



Le président a remercié Mme le Maire et son conseil, les vendeurs de grilles et de calendriers, ainsi que la famille WAIRY pour leur généreuse participation au colis de Noël.

## • CLUB DÉTENTE

Le club détente a débuté l'année avec un repas dansant le dimanche 2 février, suivi d'un concours de belote le samedi 8 février. Mme Nelly RIVENET et son équipe ont lancé plusieurs ateliers de prévention « Initiation aux gestes de premiers secours » « Les seniors au volant » « Dormez bien, vivez bien ». Suite à la crise sanitaire, ils ont été suspendus et seront reportés.

### ATTENTION !

Changement de lieu de réunion pour le club qui reprend ses activités le 10 septembre prochain à 14 heures à la Salle Polyvalente. Les contraintes sanitaires de désinfection ne permettant pas d'utiliser le même espace que la cantine.



## LES GAZELLES



Claudine Joly, la présidente de l'association de travaux d'aiguilles les Gazelles a cousu dès le début du confinement des masques pour l'association Ludo 62 « J'ai confectionné une centaine de masques en l'espace de 5 jours, c'était un travail à temps complet. J'avais tout le matériel nécessaire chez moi et c'était la

première fois que je confectionnais des masques en tissu, j'ai suivi un tuto et les recommandations du CHU de Grenoble » Ces masques ont été distribués par les bénévoles de Ludo 62 aux hôpitaux de Calais et de Boulogne ainsi qu'à la maison de retraite la Roselière. Forte de cette première expérience, Claudine JOLY a proposé

à ses adhérentes de couper et coudre 2 000 masques, avec le partenariat de la mairie qui les a distribués gratuitement aux habitants. Toutes nos félicitations aux couturières pour ce beau geste solidaire.

## • LE CLUB DE BASKET – LE LABC RECRUTE

Les entraînements reprennent en salle de sports dès le 1er septembre. Le club propose à chaque futur adhérent de pratiquer 3 entraînements avant de signer sa licence. Toutes les équipes recrutent :  
U7- mardi de 18 à 19 h.

U9 : mercredi de 15 à 16 et lundi de 17 à 19 h

U11 : mardi de 17.30 à 18.30 et jeudi de 17.30 à 18.30

U13 : mercredi de 17 à 19 h et lundi de 17 à 19 h.

U15 : mercredi de 19.45 à 20.45 h. et vendredi de 19.30 à 20.30 h

U17 : jeudi de 18 à 19.30 h

Les équipes seniors masculine et féminine recrute pour jouer en championnat excellence région R2 et Promotion départemental D3.

Les entraînements des féminines se déroulent le mardi soir et le jeudi soir de 19 à 20 h.30 et les équipes masculines le mardi et le jeudi de 20 h.30 à 22 h.

Vous pouvez vous rendre sur place aux horaires des entraînements pour contact avec les dirigeants du club.

## • LE CLUB DE FOOT CHERCHE JOUEURS ET ENTRAÎNEUR

Jean-Paul VASSEUR Président de l'USA- club de foot espère reconstituer quelques équipes à LES ATTAQUES pour cette saison.

Il invite les jeunes nés entre 2009 et 2015 à le contacter

Il recherche également un éducateur pour une équipe U6/U7

Tél : 06 62 02 12 65

## ÉTAT CIVIL

### • ILS SONT ARRIVÉS AU MONDE

Flavie SERGEANT, le 28 janvier 2020, fille de Clément SERGEANT et de Marine OBRY

Samuel TURPIN, le 23 février 2020, fils de Franck TURPIN et d'Élodie HERMANT

Charly SALA, le 20 mars 2020, fils de Pierrick SALA et de Sylvia MASSON

Iris CHAPPE, le 27 mars 2020, fille de Ludovic CHAPPE et Émeline LEGAY

Juliette BOCQUET, le 31 mars, fille de Mathieu BOCQUET et de Charlotte VANDAMME

Emma BRICOUT, le 16 avril, fille de Thomas BRICOUT et d'Alexie LEBAS

Chloé ANDRIEUX, le 20 avril, fille de Quentin ANDRIEUX et de Charlotte BETOURNE

Zély ANDRIEUX, le 20 avril, fille de Quentin ANDRIEUX et de Charlotte BETOURNE

Ayden LAURENT, le 17 mai, fils d'Antoine LAURENT et de Kelly VALENTIN

Caly FAUQUET, le 3 juin, fille de Tony FAUQUET et de Julie BEAUGRAND

### • ILS NOUS ONT QUITTÉS

Mme Jacqueline KOPER née DEBIENNE, le 19 février 2020

M. Jean-Marie GAVELLE, le 20 février 2020

M. André TAYLOR, le 24 février 2020

M. Stéphane DECLEMY, le 26 avril 2020

M. Christophe SALOMEZ, le 4 mai 2020

M. Olivier FORTEVILLE, le 8 mai 2020

Mme Bernadette HILMOINE née ROGER, le 15 mai 2020

M. Marius BASILE, le 15 juin 2020

Mme Anne-Marie DUVIVIER née DELEMARLE, le 27 juillet 2020

### • NOCES D'OR

Françoise et Daniel DUQUESNE ont fêté leurs 50 ans de mariage le 21 février 2020. Le couple a renouvelé ses vœux le dimanche 23 février devant Madame le Maire et le Maire Honoraire Jacques RIVENET.



### • ILS SE SONT DIT OUI

Benoît DUHEN et Lénéaïcke BECUWE, mariés le 27 juin

David MAC CLEAVE et Mélanie SERRET, mariés 4 juillet



Le Maire et les adjoints ont célébré le 27 juin le mariage de Benoît DUHEN et Lénéaïcke BECUWE, employée à la Mairie»

## LE CENTRE DE LOISIRS

Aux vacances de février, la session d'hiver a accueilli 100 enfants ! Un record de participation pour cette période.

Vice-Présidente pour la Petite Enfance au sein de l'agglomération, le maire Nadine DENIELE a porté le dossier d'extension de l'accueil des enfants à la journée pendant les petites vacances scolaires, avec service de péri-accueil matin et soir et restauration le midi. C'est donc avec une grande satisfaction que nous constatons la fréquentation très importante du centre répondant ainsi à un besoin des familles.

Les enfants ont profité d'un beau programme d'animation et de nombreuses sorties dans les équipements communautaires, piscine, patinoire, école des langues...



## - CLÉA

Les enfants ont également profité du lancement du programme CLÉA organisé et financé par l'agglomération, avec des artistes en résidence sur le territoire pour réveiller le sens artistique de chacun.

Le coup d'envoi de cette dernière résidence d'artistes a été donné le mardi 18 février à la salle polyvalente de Les Attaques, lors du centre de loisirs. Simone DÉCOUPE a animé un atelier pour faire découvrir aux enfants l'art de créer de la dentelle en papier avec une paire de ciseaux. Les artistes Freddy CHATTUAIS et Maximien ALDEBERT ont proposé aux plus grands de composer une chanson.

Malheureusement, le programme CLÉA 2020 a été interrompu par la crise sanitaire.

**L'accueil pour la session de printemps**, a été annulé à cause de la crise sanitaire. Cependant GRAND CALAIS Terres & Mers diffusait tous les jours sur sa page Facebook, des ateliers imaginés par les directeurs et les animateurs du Centre de Loisirs. La mairie relayait chaque jour ces publications sur notre Facebook.

### Les sessions de juillet et août

Une quarantaine d'enfants ont fréquenté le centre de loisirs intercommunal de juillet. La première session a fonctionné du lundi 6 au vendredi 31 juillet. La seconde session s'est déroulée du lundi



3 au vendredi 14 août pour une trentaine d'enfants. Les animateurs ont redoublé d'imagination afin de proposer aux enfants des activités autour du thème « Les aventures du bout du monde ». Les animations ont fait voyager les enfants vers de lointaines contrées. Associations et partenaires se sont rendus sur le site Attaquois : Maison du numérique, École des langues, Le monde de 2 mains, KLA, Atout Sport... les enfants se sont aussi initiés au Scrapbooking, à la Zumba, à l'Archery Tag, à la savate, au cirque... le programme a été

riche en ateliers sportifs et créatifs.

Nous tenons à féliciter le coordinateur, la directrice et les animateurs du Centre de Loisirs qui ont fait passer d'excellentes vacances aux enfants qui ont fréquenté le centre dans ces conditions sanitaires drastiques. Leur engagement a été total chaque jour avec les enfants, du matin au soir, sans sortie. Ils ont fait preuve d'une grande ingéniosité pour les distraire, et ont fait appel à des intervenants de grande qualité dans des domaines très variés. **BRAVO !**

## LES SERVICES AUX HABITANTS

### LA COLLECTE DES DÉCHETS PENDANT LA CRISE

La collecte se fait selon le calendrier habituel, cependant un appel au civisme est lancé en cette période particulière : les masques, les mouchoirs en papier, l'essuie-tout, les cotons, les couches... ne doivent pas être jetés dans le bac jaune. Ils doivent être placés dans le bac fermentescibles (bac marron) ou, à défaut, dans le bac à ordures ménagères.

Les personnes présentant des symptômes similaires à celles touchées par la Covid-19, sont invitées à jeter leurs mouchoirs, masques, gants et autres textiles sanitaires dans un double ensachage et à les stocker au moins 72h avant de les déposer dans les bacs à ordures ménagères (bac noir).

## • LE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants est programmée le lundi 30 septembre à 6h30. Dans la limite de 1m3, il faudra sortir les encombrants le matin avant 6h30 ou la veille après 20h.

Pour bénéficier de ce service il faut se manifester au plus tard le vendredi 25 septembre à 12h au secrétariat de la collecte des déchets au 03.21.46.66.28 (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h).

Les encombrants pouvant être ramassés : le mobilier (armoire, table, chaise...), la literie (matelas, sommier...), les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, machine à laver, ordinateur, grille-pain...), les objets d'aménagement usuel (ballon d'eau chaude, baignoire, porte...)

Sont exclus de la catégorie des encombrants : les ordures ménagères, les cartons, les textiles, les déchets toxiques ou dangereux (tôle amiantée, pneu, huile, batterie bouteille de gaz...), les déchets de démolition et de terrassement (gravats, terre, débris...) et les déchets coupants de type miroir.

## AGENDA

### FÊTE DES VOISINS

Ce rendez-vous national initialement prévu en mai, l'édition 2020 a été reportée au vendredi 18 septembre. Si vous organisez un rendez-vous dans votre quartier et que vous souhaitez bénéficier du kit d'organisation offert par la mairie, inscrivez-vous au plus tard pour le 7 septembre.

### SEPTEMBRE

- Mardi 1er : Rentrée des classes
- Mercredi 9 : de 10h à 12h : Médiathèque « Fabrique ton pot à crayon »
- Vendredi 18 : Fête des voisins
- Samedi 19 dès 14h et dimanche 20 dès 10h
- Lundi 28 : Collecte des encombrants

### OCTOBRE

- Mercredi 7 : de 10h à 12h- Atelier Médiathèque « Les animaux d'automne »
- Samedi 31 : Comité des Loisirs et Association des Parents d'élèves : Halloween Salle poly.
- Samedi 31 de 10h à 12h et 14h à 17h : Emmaüs - Braderie

### NOVEMBRE

- Mercredi 4 : de 10h à 12h- Atelier Médiathèque « Attrape Rêves »
- Dimanche 8 : LABC Loto Salle Poly – Horaires
- Dimanche 8 de 10h à 17h : Emmaüs – Grande vente solidaire
- Mercredi 11 : Commémoration
- Mercredi 11 : Médaillés du travail
- Dimanche 15 de 8h30 à 12h : Hall de la maternelle - Don du sang
- Dimanche 22 de 8h à 18h : LUDO 62 Brocante - Complexe sportif

### DÉCEMBRE

- Samedi 5 à 17h : Saint-Nicolas par le comité des loisirs – Salle polyvalente
- Mercredi 9 : de 10h à 12h Atelier Médiathèque « Couronne de Noël »
- 18 – 21 ou 22 : Distribution du colis des aînés

Dans le contexte de la crise sanitaire nous ne sommes pas en mesure de vous confirmer que les manifestations annoncées seront maintenues.

## INFOS PRATIQUES

### FONDATION FACE

Vous rencontrez des difficultés de mobilité ? FACE vous propose de bénéficier d'un bilan mobilité (réparation d'un véhicule, aide pour le permis B ou AM, achat ou location d'un véhicule). Ce bilan peut être assorti d'une aide de 350 €, attribuée sous conditions de ressources.

Les personnes éligibles sont : les demandeurs d'emploi, les salariés (CDD et CDI), les intérimaires, les stagiaires, les services civiques.

Contact : Christelle LIMOUSIN, conseillère mobilité – 274 rue d'Orléansville Calais. Tél : 06.28.60.36.84



### • COMMANDER SA CARTE VITALE DEPUIS AMELI

L'Assurance Maladie propose la commande 100% dématérialisée de la carte Vitale. Effectuez votre demande en quelques clics, via votre compte AMELI et transmettez votre photo et votre pièce d'identité par voie électronique. La démarche est simple et rapide, votre carte Vitale vous parviendra sous 2 semaines environ. La commande de la carte Vitale se fait dès l'âge de 16 ans et est possible dès l'âge de 12 ans, via le compte AMELI uniquement.

Contact CPAM : [communication.cpam-cotedopale@assurance.maladie.fr](mailto:communication.cpam-cotedopale@assurance.maladie.fr)



## DEVENIR ASSISTANT FAMILIAL : RÉUNION D'INFORMATION DU DÉPARTEMENT

Afin de favoriser le recrutement d'assistants familiaux sur notre territoire, la Maison du Département et de la Solidarité du Calais organise plusieurs réunions d'information sur ce métier.

L'activité d'assistant familial consiste à accueillir à son domicile et dans sa famille des mineurs ou des jeunes majeurs âgés de 18 à 21 ans. L'assistant familial s'engage à leur procurer un cadre de vie chaleureux et équilibré pour leur permettre de se développer physiquement, psychologiquement et affectivement.

Le parcours classique consiste à accueillir un enfant sur le long terme mais il existe d'autres cas tels que l'accueil d'observation (de 3 à 6 mois), l'accueil

d'urgence de courte durée ou l'accueil d'une jeune mineure avec enfant.

Les réunions permettent de rencontrer des assistants familiaux et d'être sensibilisé à cette activité : modalités d'exercice, responsabilités et contraintes, relations avec les responsables de l'enfant...



Les prochaines réunions se dérouleront à la Maison du Département et de la Solidarité au 40 rue Gaillard à Calais, de 9h15 à 12h.

- Vendredi 18 septembre

- Vendredi 11 décembre

## • GRDF L'OPÉRATION D'INVENTAIRE

Fin 2021, GRDF va procéder au changement de gaz naturel dans son réseau. Pour préparer l'arrivée de ce nouveau gaz, tout matériel doit être inventorié. C'est pourquoi vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres des courriers vous informant du déroulement de l'opération d'inventaire. Elle se tiendra sur Les Attaques jusqu'en décembre 2020.

### Pourquoi un changement de gaz dans les Hauts-de-France ?

Les consommateurs de gaz naturel d'une partie des Hauts-de-France sont desservis en gaz naturel à bas pouvoir calorifique. Ce gaz, provenant des Pays-Bas, représente 10% de la consommation française et alimente 1,3 million de clients. Pour des raisons de baisse de production du gisement, les contrats de la France ne seront pas renouvelés au-delà de 2029.

### L'opération d'inventaire consiste à :

- Confirmer vos coordonnées personnelles (nom, prénom, n° tel, mail...)
- Collecter les données techniques de vos appareils alimentés en gaz naturel
- Identifier votre installateur

L'intervention est gratuite et dure entre 30 minutes et 1 heure. **Votre présence est indispensable.** Elle est réalisée par THOM-COM (08.05.29.41.00). Pour éviter toute démarche commerciale, vous devez vous fier à 2 choses : les logos GRDF et THOM-COM.

La période d'inventaire est une 1ère étape, elle sera suivie l'an prochain d'une période de réglage (gratuite). Pour les particuliers ayant réalisés leur inventaire sur Internet, le passage d'un inventariste n'est pas nécessaire à condition que l'auto-inventaire soit validé par GRDF.

### Modalités de remplacement des appareils incompatibles

Après une analyse des données d'inventaire, certains appareils seront déclarés incompatibles avec le nouveau gaz et devront être remplacés. GRDF vous adressera un courrier indiquant explicitement que votre appareil doit être remplacé et vous contactera par tél pour vous accompagner dans les démarches, y compris sur la mobilisation des aides financières mises en place par les pouvoirs publics.

### Pour votre sécurité :



L'agent doit s'identifier, en prenant le temps de vous montrer son badge et sa lettre d'accréditation ; il regarde tous vos appareils alimentés en gaz ; demande votre consentement pour l'utilisation des données recueillies lors de l'opération ; vous demande une signature sur tablette numérique (aucun document papier ne doit être signé) ; il ne cherche pas à vendre des services.



N'acceptez pas qu'une personne se présente sans badge et montre furtivement quelque chose qui s'en approche ; on vous demande de signer des documents ; on vous facture une prestation ; on vous demande de voir votre facture ; on cherche à vous vendre des services ; on vous dit que votre chaudière est incompatible avec le nouveau gaz et qu'il faut la changer sans avoir reçu un courrier de GRDF vous le précisant.



### Contacts

GRDF du lundi au vendredi de 8h à 17h : 09.69.36.35.34

Site Internet : [grdf.fr/changementdegaz](http://grdf.fr/changementdegaz)

## FRELONS ASIATIQUES

Si vous pensez avoir un nid de frelons asiatiques, prenez une photo et envoyez-la à Cédric CRUSSARD, président de l'association Eco-Marck et référent frelons asiatiques auprès de la Sous-Préfecture de Calais. Il vous confirmera s'il s'agit bien de frelons asiatiques, dans ce cas et interviendra.

**Identifier le frelon asiatique :** il a une taille de 3 centimètres, une tête noire et un visage orangé, un thorax noir, un abdomen noir avec une large bande orangée, des ailes fumées, les extrémités des pattes jaunes. Les nids secondaires peuvent atteindre jusqu'à 80 centimètres de diamètre et se trouvent généralement assez haut dans les arbres.

**Que faire en cas de piqûre ?** Il ne faut pas se gratter, approcher l'endroit de la piqûre d'une

source de chaleur (le froid active le venin), éventuellement passez la piqûre sous l'eau chaude, en cas de gonflement important demander conseil à votre pharmacien ou contactez votre médecin. La piqûre n'est pas beaucoup plus dangereuse que celle d'un frelon européen ou d'une guêpe.

Contact : Cédric CRUSSARD 06.32.24.37.96

## • LE PAS DE CALAIS EN VIGILANCE SÉCHERESSE

Le département du Pas de Calais a été placé par le Préfet en vigilance sécheresse car depuis 2017 le Pas de Calais connaît des déficits pluviométriques importants ayant conduit ces trois dernières années à la prise d'arrêt limitant certains usages de l'eau. Depuis le 15 mars, les températures sont au-dessus des normales et les débits de cours d'eau ont fortement baissé en avril et mai.

Chaque geste compte, pour l'environnement et pour le porte-monnaie ! Une chasse d'eau qui fuit peut représenter jusqu'à 25 litres d'eau par heure, au prix moyen de 4,6 € le m<sup>3</sup> cela représente 1 012 €.

## RTE – TRAVAUX D'ÉLAGAGE

Le Réseau de Transport d'Électricité procède à des travaux d'élagage sur notre commune jusqu'au 31 décembre 2020. Ces travaux seront effectués par l'entreprise ECD de Gravelines.

## COVID 19

Nous vous invitons à rester très attentifs aux consignes gouvernementales et à respecter scrupuleusement les mesures barrières :

- porter un masque
- se laver très régulièrement les mains
- tousser dans son coude ou dans un mouchoir
- utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- éviter les déplacements non indispensables

Un numéro vert répond 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 aux questions : 0 800 130 000.

Une cellule d'information est également ouverte pour le Pas de Calais tous les jours de 9 h à 19h et le week-end de 8h30 à 14h : 03.20.30.58.00

### • AIDE COVID-19 JEUNES

L'État annonce une aide de 200 € pour soutenir les étudiants en grande difficulté face à la crise liée à l'épidémie. Cette aide ponctuelle est versée en une fois.

#### Qui est concerné ?

À la suite du confinement, de nombreux étudiants font face à de grandes difficultés du fait de la perte de leur emploi et de la fermeture des restaurants universitaires.

Une aide de 200 € est versée aux étudiants, boursiers ou non, ayant perdu leur travail (à partir de 32h par mois, soit 8h par semaine) ou leur stage gratifié.

Les apprentis et les étudiants en chômage partiel ne sont pas concernés.

#### Modalités d'attribution

Les étudiants doivent remplir un formulaire disponible sur le site [etudiants.gouv.fr](https://etudiants.gouv.fr)

Les instructions pour remplir les dossiers sont simplifiées et le versement de l'aide intervient dans les semaines qui suivent. Cette aide exceptionnelle vient en complément : des bourses sur critères sociaux et des aides d'urgence.

### • SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Si vous êtes une TPE, un indépendant ou une micro-entreprise et que votre entreprise a dû suspendre son activité ou a enregistré une baisse de son chiffre d'affaires de plus de 70 % en raison de l'épidémie, vous avez peut-être droit à l'aide de 1 500€ maximum financée par l'État et la Région. L'aide peut être demandée depuis votre espace particulier sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

• Aides mises en place par l'agglomération GRAND CALAIS TERRES ET MERS :

Conditions d'attribution :

- Entreprise ayant son siège social sur le territoire de IGCTM, avec une part significative de son activité sur le territoire et connaissant des difficultés liées au COVID 19

- Entreprise de moins de 50 salariés créée avant le 1er mars 2020

- Entreprise ayant subi une fermeture administrative ou une baisse de chiffre d'affaires supérieure à 35 % sur la période de mars et avril 2020 par rapport à la même période de 2019 (pour les entreprises créées après mars 2019 ou en développement, le comité examinera la situation des mois précédents) et n'ayant pu maintenir une activité partielle ou totale du fait de l'impossibilité

de respecter les consignes et barrières sanitaires ou du fait de difficultés d'approvisionnement ou d'expédition

- Entreprise respectant la règle des aides « de minimis »

Exclusions : Des succursales et filiales des enseignes nationales / internationales ; des entreprises situées dans les centres commerciaux ; des SCI, holdings, cabinets d'expertises-comptables, agences immobilières, établissements et intermédiaires financiers, activités liées à la pêche et à l'agriculture (sauf pêcheurs-revendeurs et agriculteurs pour la partie vente directe qui sont éligibles).

L'aide directe est plafonnée à 2 000 € par entreprise.

Le dossier est à télécharger sur le site de l'agglomération <https://www.grandcalais.fr/wp-content/uploads/2020/04/Dossier-dinstruction-AGGLO-GCTM.pdf> Le dossier est à déposer au plus tard le 31 décembre 2020.

**Pour toutes questions :**

Philippe DEVILLIERS [pdevilliers@calaispromotion.com](mailto:pdevilliers@calaispromotion.com) / 06.76.83.81.85

Eric CALLEBAUT [ecallebaut@calaispromotion.com](mailto:ecallebaut@calaispromotion.com) / 06.45.21.25.42

## ENGIE

ENGIE rembourse deux mois d'abonnement aux bénéficiaires d'un chèque énergie ou du Fonds Solidarité Énergie et ayant un contrat d'électricité chez ENGIE au 30 avril 2020. Les remboursements interviendront sur les prochaines factures.

Le chèque énergie : La validité des chèques énergie 2019 est prolongée de 3 mois, à titre d'exemple si votre chèque était valable jusqu'au 23 juin 2020 il est désormais valable jusqu'au 23 septembre 2020.

Contact : <http://particuliers.engie.fr/>

## DÉPARTEMENT

### AVEC LE DÉPARTEMENT COUP DE POUCE BAFA-BAFD

Vous souhaitez passer votre BAFA ou BAFD ? Le département a mis en place l'opération « Coup de pouce »

- 200€ pour aider à financer la session de formation BAFA (internat) et BAFD (internat et externat)

- 150€ pour aider à financer la session de formation BAFA (demi-pension ou externat)

**Pour qui ?** Les 17-25 ans qui résident dans le Pas-de-Calais et qui sont inscrits à un stage de formation BAFA ou BAFD

**Comment obtenir le « Coup de pouce » BAFA-BAFD ?**

Il faut d'inscrire à un stage de formation auprès d'un organisme habilité et faire sa demande sur <https://jeunesdu62.fr/>

Une fois la formation réalisée, l'organisme de formation transmettra au Département la confirmation de votre participation. Le versement sera réalisé directement sur votre compte.

## • COUP DE POUCE DU DÉPARTEMENT POUR LE PERMIS DE CONDUIRE :

### En route vers l'emploi !

Le Département a décidé de donner un coup de pouce renforcé pour financer le permis des jeunes de moins de 26 ans engagés dans un parcours d'insertion. La Mesure « En route vers l'emploi » représente 920 €. Une bonification de 200€ peut être accordée aux jeunes en situation de handicap si un financement par la MDPH n'est pas possible. L'aide est attribuée sous conditions de ressources, aux 17-25 ans, accompagnés par les partenaires de l'emploi (Missions Locales, PLIE, Pôle Emploi et Cap Emploi). La formule « conduite accompagnée » est exclue du dispositif.

Le dispositif se compose de deux aides, sous réserve de certaines conditions. 200 € pour le code de la route et 720 € pour les heures de conduite.

Lors du 1er RDV, le jeune devra se munir de sa photocopie de pièce d'identité, d'un justificatif de domicile ou d'une attestation de domiciliation, d'un CV, d'une lettre de motivation, et le cas échéant, d'une attestation de réussite à l'examen du code route.

### Le Permis citoyen

Est une aide de 400 € pour financer le permis de conduire en contrepartie d'un engagement citoyen bénévole de 35h auprès d'une association du Pas-de-Calais. Une bonification de 200 € peut être accordée aux jeunes en situation de handicap si un financement par la MDPH n'est pas possible. L'aide est destinée aux 15-25 ans. La formule conduite accompagnée est éligible au dispositif.



Le projet d'engagement citoyen doit faire l'objet d'une convention avec la structure d'accueil. La convention doit être transmise au Département pour validation avant le démarrage de la mission. À réception et validation de la demande, un 1er versement de 200 € sera fait. Un 2ème versement de 200€ sera effectué à réception de l'attestation de fin de mission d'engagement citoyen et de l'obtention du code.

### Où effectuer mon engagement citoyen ?

L'organisme d'accueil doit être une association du Pas-de-Calais (jeunesse, éducation populaire partenaires du Département, culturelles, artistiques ou sportives...) ou une association caritative (les Restos du Cœur, la SPA, le Secours Populaire, Emmaüs, La Croix Rouge française...)

Pour instruire votre demande prenez RDV par tél ou mail auprès du service local allocation insertion de la Maison du Département Solidarité qui vous indiquera la marche à suivre  
coze.sandrine@pasdecalais.fr - 03.21.00.03.00  
Plus d'infos sur [jeunesdu62.fr](http://jeunesdu62.fr)

## COUP DE POUCE VÉLO AVEC L'ÉTAT

Vous avez décidé de ressortir votre vieux vélo pour aller travailler, faire vos courses ou faire de l'exercice ? Pour vous aider à financer d'éventuelles réparations, l'État a mis en place l'opération « Coup de pouce vélo ». [coupdepoucevelo.fr](http://coupdepoucevelo.fr) vous met en lien avec des réparateurs agréés et vous propose une aide financière de 50 €.

La prime (jusqu'à 50 €) par vélo sera directement appliquée sur votre facture pour toutes les prestations qui concernent sa remise en état (changement de pneus, remise en état des freins, changement du câble de dérailleur...). Les pièces et la main d'œuvre sont prises en charge, mais pas les accessoires de sécurité (antivol, gilet réfléchissant, casque, lampes amovibles...).

### Comment ça marche ?

La réparation : vous cliquez sur « Je suis un particulier » puis « Je souhaite faire réparer mon vélo » sur la page d'accueil du site [coupdepoucevelo.fr](http://coupdepoucevelo.fr). Vous contactez le réparateur choisi sur la carte interactive des professionnels agréés par mail ou par téléphone afin de convenir d'un rendez-vous, en indiquant vos nom, prénom, date de naissance et numéro de téléphone.

Un code SMS vous sera envoyé pour valider l'opération.

Vous pouvez ensuite vous rendre chez le réparateur (avec un justificatif d'identité). Vous ne payez que le reste à charge.

**La remise en selle :** une séance d'une heure trente à deux heures dispensées par un moniteur agréé est prise en charge par le programme si vous avez besoin d'un accompagnement à l'usage de votre vélo : prise en main, circulation en ville, choix d'un antivol adapté, notions d'autoréparation...

La procédure est identique : il vous suffit de cliquer sur « Je suis un particulier » puis « Je souhaite me remettre en selle » sur la page d'accueil du site.

## TRIBUNE

Par ces quelques lignes, «Un Nouveau Souffle pour les Attaques» souhaite vous remercier pour votre soutien et vos votes lors des élections municipales du 15 mars dernier.

Nous sommes 3 à vous représenter au sein de l'équipe municipale en place.

Le groupe reste à votre entière écoute notamment par le biais de sa page Facebook « Ensemble, Construisons Les Attaques » afin d'entendre vos remarques ou besoins toujours dans notre intérêt premier à savoir le bien vivre ensemble au sein de notre commune.

Merci pour votre confiance, nos valeurs restent et resteront les mêmes.

Prenez soin de vous. A bientôt.

Eliane KRASINSKI  
Jean-Paul VASSEUR  
Vanessa VAMPLUS

## • LA CASSE DU COIN DES PICARDS A FÊTÉ SES 40 ANS



La casse du Coin des Picards exploitée par la famille VAMPLUS a ouvert ses portes en mai 1980.

Guy VAMPLUS était bébé quand ses parents sont arrivés dans notre commune. Après l'école communale et un apprentissage, il débutera sa carrière professionnelle en tant que boulanger. Après un passage par la biscuiterie l'Alsacienne, il va découvrir l'univers de la pièce auto en entrant aux Ets HENAU BAL à Calais.

En 1979, Guy VAMPLUS prend la décision de devenir son propre patron, il entreprend toutes les démarches administratives pour créer son entreprise, et c'est en mai 1980, alors âgé de 30 ans qu'il ouvre sa casse au public. Il travaillera seul pendant 1 an, démontant les pièces la nuit pour accueillir ses clients.

En 1982, Guy VAMPLUS embauche Eric LASSALLE fidèle au poste depuis 38 ans pour accueillir et conseiller les clients. C'est Danièle VAMPLUS, l'épouse, qui s'occupe de toute la partie administrative depuis la création de l'entreprise. Le fils, Mickaël, est entré dans l'entreprise familiale en 2000, après quatre années d'études en mécanique industrielle puis dans la mécanique automobile.

### La tradition et le conseil

La casse VAMPLUS fait partie des entreprises emblématiques de notre commune. Elle est restée au fil des décennies une casse traditionnelle. Guy, Mickaël et Eric placent le conseil en priorité pour l'accueil des clients « Malgré l'avènement d'Internet, les clients viennent chez nous pour les conseils que nous leur apportons. Nous privilégions le contact, nous ne ressemblons pas aux grands groupes. C'est ce qui fait notre force » explique Mickaël VAMPLUS.

### La casse c'est « Économique ! »

Les casses automobiles sont des établissements classés pour le respect de l'environnement, et depuis 2005 elles doivent répondre à des normes drastiques pour obtenir leur agrément des services de l'Etat. La casse du Coin des Picards a su s'adapter aux réglementations « Avant nous étions une dizaine sur le Calaisis. Aujourd'hui nous sommes 2 établissements complémentaires et partenaires, quand je n'ai pas une pièce en stock je propose au client d'aller chez eux et il y a réciprocité ! » précise Mickaël VAMPLUS.

Loin d'être une source de pollution, la casse du Coin des Picards s'inscrit dans une démarche de développement durable avec le réemploi des pièces mécaniques et de carrosserie. En faisant son achat localement l'empreinte carbone est quasiment nulle car les pièces ne sont pas importées de pays étrangers.

La pièce d'occasion c'est aussi économique, elle permet de sauver un véhicule à faible coût. Mickaël VAMPLUS prend plaisir à qualifier les ventes à la casse d'« économique ». (Vous l'aurez deviné c'est écologique et économique.)

En parallèle à cette activité principale, Mickaël VAMPLUS a développé la vente de pièces de carrosserie neuve pour les véhicules de marques étrangères.

Aujourd'hui à 70 ans, le fondateur Guy VAMPLUS reste très actif, grutier, chauffeur... l'heure de la retraite n'est pas d'actualité même si la relève est là depuis 20 ans !

**Nous adressons toutes nos félicitations à la famille VAMPLUS et à leur fidèle salarié Eric pour l'attractivité de cette belle entreprise qui contribue à la renommée de notre commune.**

## HOMMAGE

### • HOMMAGE À NOTRE DOYEN

Notre doyen M. André TAYLOR nous a quittés. Né le 26 juin 1928 à Calais M. André TAYLOR s'était installé dans la commune il y a 30 ans. Très actif, il fréquentait assidument le Club Détente où il distillait sa bonne humeur. Toujours sur la piste de danse, le sourire aux lèvres, le mot pour rire, enjoué, d'une incroyable modernité... il laissera un souvenir impérissable au Club Détente et auprès des élus.

En décembre, à l'occasion de la distribution du colis des aînés, M. André TAYLOR avait accueilli Mme le Maire et une délégation municipale dans une ambiance musicale disco.

Nous assurons sa compagnie et sa famille de notre plus profonde sympathie.

